



Fonds commun d'actions canadiennes de base Gestion privée CIBC - série O

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série O du Fonds commun d'actions canadiennes de base Gestion privée CIBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1 888 888-3863 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez <https://www.woodgundy.cibc.com/fr/investing/private-wealth-pools.html>.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de début de la série :	5 mars 2024	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Valeur totale du fonds au 31 janvier 2024 :	Sans objet; il s'agit d'un nouveau fonds	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc. avec le sous-conseiller en valeurs Marchés mondiaux CIBC inc.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série	Distributions :	Chaque année, en décembre
		Placement minimal :	À la discrétion de Gestion d'actifs CIBC inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des titres de participation canadiens. Le placement dans des titres d'émetteurs étrangers ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de la valeur liquidative du fonds.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 janvier 2024. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 31 janvier 2024)

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 31 janvier 2024)

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Moyen**.

Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation donnée par Gestion d'actifs CIBC inc. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série O du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts de série O du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série O du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RENDEMENT MOYEN

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts de série O du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- recherchent une exposition aux actions canadiennes;
- recherchent une croissance par la plus-value du capital; et
- recherchent un placement à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de série O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts de série O du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Les frais pour les parts de série O du fonds se composent des frais d'exploitation et des frais d'opération. Puisque cette série est nouvelle, les frais d'exploitation et les frais d'opération ne sont pas encore connus. Les frais de gestion pour les porteurs de parts de série O sont négociés avec les porteurs de parts ou les sociétés des représentants ou gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par eux, ou selon leurs directives.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série O.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Les parts de série O sont offertes aux investisseurs, à la société de leur représentant ou à leur gérant discrétionnaire qui ont conclu une convention relative aux parts de série O avec Gestion d'actifs CIBC inc. Les frais de gestion sont négociés avec les porteurs de parts de série O, ou la société de leur représentant ou le gérant discrétionnaire pour le compte des porteurs de parts de série O et sont payés par ceux-ci ou selon leurs directives. Ces frais de gestion ne dépasseront pas le taux annuel des frais de gestion des parts de série F du fonds (0,20 %).
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds géré par nous ou un membre de notre groupe, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre série du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous avez converties. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu de fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7
<https://www.woodgundy.cibc.com/fr/investing/private-wealth-pools.html>

info@gestiondactifscibc.com
[1 888 888-3863](tel:18888883863)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.